

## APPEL A PROJETS 2025

### ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE

#### CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

L'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM) vise à mettre en synergie et à potentialiser les forces existantes en santé publique du site d'Aix-Marseille. Ses missions de recherche et de formation sont marquées par un engagement dans deux thématiques principales : les inégalités sociales et territoriales de santé et les méthodes en sciences de la santé publique. Les trois axes d'activités prioritaires de l'ISSPAM concernent : (i) la caractérisation de la santé des populations et des sources de vulnérabilité, (ii) les interactions du système de santé avec les populations et (iii) les actions et pratiques de médiation en santé.

Au travers de ses deux thématiques et trois axes prioritaires, l'ISSPAM a pour objectifs de (i) développer des projets structurants agissant comme incubateur de projets, (ii) diffuser les connaissances avec des retombées pour la décision en santé publique, (iii) fédérer au niveau régional et national les acteurs du MSEC en santé publique dans une dynamique de recherche-action/formation et (iv) affirmer ses spécificités thématiques à un niveau nationale et international.

#### L'APPEL A PROJETS « ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE »

Dans le cadre de ses missions de diffusion, de transfert de connaissances, de savoirs et de compétences en Sciences de la Santé Publique au sein de la communauté scientifique et vers le grand public, l'ISSPAM propose de cofinancer l'organisation de manifestations scientifiques et de culture scientifique (colloques, écoles thématique, débats, actions vers des associations de patients, le monde socio-culturel ou le grand public, ...) portant sur les thématiques et axes de travail de l'ISSPAM.

L'objectif de cet appel à projets est d'avoir un effet structurant sur le site, de développer sa visibilité et son attractivité.

Deux sessions sont organisées durant l'année. A titre indicatif, le montant maximum attribué par l'ISSPAM est de 1 500 €.

#### CRITERES D'ELIGIBILITE

## Candidat

Tout personnel affilié à l'ISSPAM, membre du comité d'organisation de la manifestation scientifique.

## Nature du projet

Les manifestations scientifiques doivent avoir comme thème principal les sciences de la santé publique, et plus particulièrement en lien avec les thématiques et axes de travail de l'ISSPAM. Elles pourront être développées à destination d'étudiants de master, de doctorants, de chercheurs, de patients, de citoyens.

Les manifestations scientifiques devront se dérouler sur le territoire de la Région Sud de préférence. Les événements virtuels ou hybrides sont également éligibles.

## Dépenses éligibles

Un budget détaillé doit être joint à la demande. Il pourra être utilisé pour couvrir des frais de location d'équipements et de lieux pour l'organisation des manifestations scientifiques, de nourriture des participants, de frais de mission (déplacement, hébergement, repas), d'intervenants (conférenciers).

## CO-FINANCEMENT

Des co-financements sont possibles, voire nécessaires. Les autres financeurs devront être indiqués, en indiquant les recettes acquises et celles sollicitées.

## CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation porteront sur :

- Liens avec les thématiques et les axes prioritaires de l'ISSPAM
- Pertinence du thème de la manifestation scientifique vis-à-vis des sciences de la santé publique
- Objectifs visés de la manifestation scientifique
- Qualité scientifique du programme (thèmes traités, intervenants)
- Audience attendue
- Envergure nationale et/ou internationale
- Visibilité attendue pour l'ISSPAM
- Adéquation du budget à la demande

Une attention particulière sera portée aux manifestations scientifiques organisées en partenariat avec une ou plusieurs universités partenaires d'AMU dans le cadre de CIVIS.

Un comité scientifique, composé des membres de Bureau et du comité de Pilotage Formation et de Recherche, avec le soutien éventuel d'experts extérieurs, évaluera et sélectionnera les projets.

## CALENDRIER

Cet appel est composé de deux sessions :

- **Session 1** : La date limite de dépôt des demandes est le 16/03/2025 pour une manifestation prévue entre le 01/06/2025 et le 31/01/2026.
- **Session 2** : La date limite de dépôt des demandes est le 14/09/2025 pour une manifestation prévue entre le 01/12/2025 et le 31/07/2026.

Le dossier de candidature à cet appel à projet est à télécharger sur le site (<https://institut-isspam.univ-amu.fr/fr/appels-a-projet-offres/nos-opportunités>) et doit être complété et envoyé par voie électronique sur l'adresse [isspam-contact@univ-amu.fr](mailto:isspam-contact@univ-amu.fr).

La réponse sera communiquée au candidat par message électronique dans un délai de 1 mois. Dans le cas d'un avis favorable, ce message indiquera le montant de la subvention accordée par l'ISSPAM.

## CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Il est obligatoire pour le bénéficiaire de ce financement et son équipe d'utiliser le logo de l'ISSPAM (demande à effectuer en écrivant à [isspam-contact@univ-amu.fr](mailto:isspam-contact@univ-amu.fr)) et de mentionner le soutien financier du programme A\*Midex dans toutes les publications et communications scientifiques en relation avec le projet financé : « Ce travail a bénéficié d'une aide du gouvernement français au titre du Programme Investissements d'Avenir, Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université - A\*Midex. Il a été soutenu par une subvention de l'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille ». // *The project leading to this publication has received funding from the Excellence Initiative of Aix-Marseille University - A\*Midex, a French "Investissements d'Avenir programme". It was supported by a grant from the Aix-Marseille Institute of Public Health Sciences - ISSPAM* ».

Le bénéficiaire de ce financement s'engage à transmettre à l'ISSPAM, au plus tard trois mois après la date de fin du projet :

- Le programme final ;
- Un résumé grand public, si possible avec visuel, servant ensuite à la communication de l'ISSPAM ;
- Un rapport d'activité indiquant le nombre de participants, dont ceux étrangers, leur type (étudiants, chercheurs, monde socio-économique et culturel) ;
- Un rapport financier faisant ressortir l'utilisation du financement accordé par l'ISSPAM ;
- L'évaluation de la manifestation scientifique par les participants.